

Audition de M. Stavros Dimas (environnement)

"La protection de l'environnement est le domaine par excellence où l'absence d'action peut coûter très cher", a déclaré le commissaire désigné, M. Stavros Dimas, auditionné ce mercredi matin par la commission de l'Environnement, de la Santé publique et de la Sécurité alimentaire du PE. M. Dimas répondait à une question introductive du président de la commission de l'Environnement, M. Karl-Heinz FLORENZ (PPE-DE, DE) qui lui demandait de donner *"des raisons substantielles pour expliquer pourquoi l'Union devait ou non entreprendre des actions"*. Le commissaire désigné a répondu au large éventail de questions posées par les membres de cette commission qui porte la responsabilité d'une grande partie de la législation prise en codécision.

Conjuguer un niveau élevé de normes environnementales et des impératifs économiques tels que la compétitivité fut l'un des leitmotivs de cette audition. M. Dimas a souligné que même si c'est en tant qu'économiste qu'il avait gagné sa notoriété, il n'en était pas moins heureux que l'on ait pris en considération *"son souhait de devenir le commissaire à l'environnement"*. M. Dimas a insisté sur le fait que le développement durable et les questions économiques et sociales devaient être mis sur le même pied lors de l'évaluation à mi-parcours du processus de Lisbonne. Pour lui, ne voir dans la protection de l'environnement qu'une menace pour la compétitivité relève d'une conception statique de l'activité industrielle. Une approche que, d'un point de vue personnel, il ne partage pas. Au contraire, une législation environnementale bien conçue est de nature à donner un coup de fouet au développement technologique. M. Dimas a expliqué que pour s'en convaincre, il suffisait de voir ce que font les plus grandes entreprises mondiales. Citant une étude récente de l'OCDE, il a également déclaré : *"La mise en oeuvre de nouvelles politiques de l'environnement est soit génératrice d'emplois, soit neutre sur ce plan"*.

Dans son allocution d'ouverture, le commissaire désigné s'est engagé à maintenir l'Europe à la pointe au niveau mondial dans des domaines tels que la lutte contre le changement climatique et les problèmes de santé provoqués par la pollution. Evoquant ses priorités, M. Dimas s'est étendu sur le paquet chimique REACH, le changement climatique et la nécessité d'appliquer dans tous les Etats membres la législation environnementale existante. Il considère la mise en oeuvre de la législation comme la prolongation naturelle de toutes les mesures politiques prises et s'est dit préoccupé de voir engagées des procédures de recours contre de nombreux Etats membres en flagrante contradiction avec leurs obligations.

Le changement climatique reste une priorité

"Je souhaiterais que les Américains puissent entendre ceci", a déclaré M. Dimas qui répondait à des questions de M. Peter LIESE (PPE-DE, DE) et de Mme Dorette CORBEY (PSE, NL) sur le changement climatique. Il a rappelé aux députés que, selon une étude de référence publiée au Royaume-Uni et une autre du Pentagone, le changement climatique est une menace beaucoup plus grande que le terrorisme international pour la sécurité mondiale. M. Liese déplorait en particulier que les Etats membres n'agissent pas assez vite pour mettre en oeuvre la directive sur les échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre. M. Dimas a promis de *"tout mettre en oeuvre pour les convaincre avant janvier 2005"*. En tout état de cause, ces échanges

débuteront dans trois mois avec les Etats membres dont les schémas nationaux sont prêts.

M. Dimas s'est également engagé à ce que l'Europe reste à la tête de la coopération internationale sur le changement climatique. Il a fait observer que le monde sera confronté à une pénurie des énergies fossiles, ce qui requiert une action nationale et internationale immédiate. M. Dimas a bon espoir que les récentes déclarations du président Vladimir Poutine se traduiront bientôt par une ratification du protocole de Kyoto par la Russie.

Le commissaire a estimé, comme M. Anders WIJKMAN (PPE-DE, SE), que des incitants et d'autres mesures en phase avec le marché pourraient offrir des solutions pour certains problèmes d'environnement. Toutefois, M. Dimas a fait observer que les instruments inspirés par le marché sont généralement ceux sur lesquels le Conseil n'arrive pas à se mettre d'accord. A une autre question posée par M. Carl SCHLYTER (Verts/ALE, SE) au sujet d'une taxation internationale du dioxyde de carbone à imposer au trafic aérien, il a émis l'espoir que *"nous serons en mesure d'imposer une taxation même si l'unanimité est requise dans ce domaine au sein du Conseil"*.

Pas de changement de cap pour REACH

Plusieurs députés ont interrogé le candidat sur la nouvelle législation chimique REACH. *"Je prendrai en compte de nouvelles études d'impact mais je ne changerai pas la substance"*, a répondu le commissaire désigné. Il répondait à M. Guido SACCONI (PSE, IT), rapporteur de la commission de l'Environnement sur la nouvelle directive REACH. M. Sacconi a répondu: *"Votre réponse est très significative puisqu'elle confirme que la Commission ne changera pas sa proposition à la lumière des études d'impact."* M. Sacconi, qui avait été quelque peu déçu par les réponses écrites de M. Dimas, s'est dit heureux d'entendre que le commissaire désigné poursuivrait bien dans la ligne de cette réforme.

Répondant à M. Chris DAVIES (ADLE, UK), qui lui demandait *"quels problèmes environnementaux lui faisaient le plus mal"*, M. Dimas a cité l'expérimentation animale, dans le cadre de REACH, une réponse saluée par des applaudissements. Il a aussi indiqué qu'il se tiendrait à l'écoute des ONG et pas seulement du secteur industriel sur la réforme REACH.

M. Boguslaw SONIK (PPE-DE, PL) a attiré l'attention du candidat sur la situation bien particulière, à son avis, des nouveaux adhérents face à cette refonte de la législation relative à l'industrie chimique: *"La Pologne a mis dix ans pour aligner sa législation sur l'acquis communautaire dans ce domaine et, avec le paquet REACH, nous revoilà devant l'obligation de tout refaire, et cela en trois ans"*. Le député voulait savoir si des mesures spécifiques, notamment pour ce qui est de la date d'entrée en vigueur des nouvelles règles, sont envisageables pour ces pays. Selon M. Dimas, il faudrait se référer à l'étude d'impact pour répondre à cette question mais, à son avis, l'influence bénéfique de REACH sur *"la santé, l'environnement et la compétitivité seront les mêmes dans tous les pays membres"* qu'ils soient nouveaux ou anciens.

Priorité à la mise en oeuvre des législations

Plusieurs députés ont exprimé leur inquiétude à propos des réponses écrites de M. Dimas qui ne mentionnent pas la gestion des déchets comme l'une de ses priorités. M. Florenz lui a demandé s'il irait dans le sens de l'appel lancé par le Parlement européen en mars en faveur d'un bannissement de toute décharge publique d'ici 2025. M. Dimas a assuré que c'était aussi son objectif mais que, pour certains Etats membres, ce serait très difficile. Il a également promis au vice-président de la commission de l'Environnement, M. Hans BLOKLAND (IND/DEM, NL), que durant son mandat il proposerait au Parlement et au Conseil une révision de la directive-cadre sur les déchets.

Il fut aussi question des déchets au cours d'un échange sur le thème des infractions. Selon M. Dimas, *"dans la politique de l'environnement, la prévention et la mise en oeuvre vont de pair"*. Aussi a-t-il exprimé son intention de faire de la mise en oeuvre des législations sa toute première priorité. M. Statu HASSI (Verts/ALE, FI) a relevé qu'en effet, un tiers de toutes les infractions au droit communautaire concernaient l'environnement et a demandé que cet aspect des choses soit pris en considération dans l'organisation des ressources humaines au sein de la Direction générale de l'Environnement.

M. Dimitrios PAPADIMOULIS (GUE/NGL, EL) a demandé à M. Dimas s'il parviendrait à se montrer impartial dans les procédures d'infraction en cours contre la Grèce, actuellement au nombre de 73. M. Dimas l'a assuré de son impartialité, qui est d'ailleurs de rigueur pour les membres du Collège, et qu'il serait cohérent envers tout Etat membre, même son propre pays, qui par ailleurs ne détient pas le record en la matière.

L'agriculture face à l'environnement

Le lien entre l'agriculture et l'environnement a été évoqué dans le contexte du programme Natura 2000. Selon M. Bogusław SONIK (PPE-DE, PL), la PAC est responsable de la disparition quasi entière des pâturages dans certains pays, notamment en Allemagne, où les fonds de Natura 2000 servent à protéger ces espaces en disparition. Avec l'élargissement, des dispositions spécifiques et des fonds supplémentaires seraient nécessaires pour empêcher que la même situation se reproduise dans les nouveaux pays membres. Il faut, d'après lui, agir en amont. M. Dimas n'a pas partagé ces inquiétudes. D'après lui, l'allocation des fonds se fera pays par pays de sorte que les situations particulières puissent être prises en compte mais l'instauration de dispositions particulières à l'égard de l'ensemble des nouveaux membres lui semble *"difficile"*. Il faut, à son avis, chercher des réponses supplémentaires à ce genre de question dans la réforme de la politique agricole (notamment dans le découplage) et dans le programme LIFE. Mme Marie Anne ISLER-BÉGUIN (Verts/ALE, FR) s'est élevée contre le *"financement de Natura 2000 par le biais du Fond du développement rural"* car, selon elle, cela pourrait *"une fois de plus être bénéfique à l'agriculture au détriment de l'environnement"*. *"J'espère que cela ne se produira pas"*, lui a répondu le candidat.

Les OGM et la santé

Les députés ont abordé à plusieurs reprises la question des OGM. *"Êtes-vous pour ou contre les OGM, et envisagez-vous des actions concrètes pour que nous soyons à l'abri des OGM ?"* a demandé M. Friedrich-Wilhelm GRAEFE zu BARINGDORF (Verts/ALE, DE). Selon Mme ISLER-BÉGUIN *"permettre les OGM n'est pas compatible avec la protection de la biodiversité"*. M. Dimas a donné des réponses nuancées. A son avis, il faut toujours prendre en compte deux éléments: le seuil autorisé et l'espace dans lequel les cultures biologiques et les OGM se côtoient. *"C'est différent dans un petit pays, comme la Grèce, ou dans de grands pays comme l'Argentine ou les USA où le risque de proximité des deux types de cultures est limité en raison de l'étendue de ces pays"*, a estimé M. Dimas. Pour ce qui est des indicateurs de la biodiversité et de l'objectif 2010 en cette matière, il a exprimé sa volonté d'inscrire la biodiversité sur la liste des indicateurs environnementaux inclus dans la stratégie de Lisbonne. Quant à la nocivité des OGM, M. Dimas s'est montré perplexe et a cité des études scientifiques démontrant leur innocuité.

Energie nucléaire ou renouvelable?

M. Jerzy BUZEK (PPE-DE, PL) voulait savoir quelles actions prévoit le candidat pour faire face au conflit entre les besoins en énergie de plus en plus grands et la pollution de l'environnement qui en résulte. Il a décrit la situation: l'approvisionnement en gaz et en pétrole n'est pas sans limites, l'énergie nucléaire présente des risques considérables, les solutions techniques permettant l'utilisation des énergies renouvelables ne sont pas à la hauteur et le charbon est plus abondant dans les dix nouveaux pays que chez les Quinze. La solution est, selon M. Dimas, dans l'accroissement de la production des énergies renouvelables et d'un mode de consommation plus économe. *"Clairement, êtes-vous pour ou contre l'énergie atomique?"*, a insisté M. Chris DAVIES (ADLE, UK). *"Si j'étais le Premier ministre en Grèce, je dirais non à ce type d'énergie"*, a déclaré le commissaire désigné.

Comment gagner la confiance des citoyens ?

Mme Frédérique RIES (ADLE, BE) a rappelé que la protection de l'environnement et la santé occupent la première place parmi les préoccupations des citoyens. Ces mêmes citoyens qui, selon la députée, se montrent de plus en plus eurosceptiques. Elle a demandé, en se référant aux réponses écrites du candidat: *"Qu'allez-vous faire pour approcher les citoyens, quelles actions concrètes, au-delà du bla-bla-bla du questionnaire, envisagez-vous de leur proposer ?"*. Le commissaire désigné a reconnu que le soutien des citoyens envers l'UE allait en diminuant à la lumière des taux de participation aux dernières élections européennes. Il s'est pourtant déclaré incapable à proposer des solutions à cette situation tout en exprimant sa confiance dans l'action de Mme Wallström, qui aura la responsabilité de la communication au sein de la future Commission.

29.09.2004

Commission de l'Environnement, de la Santé publique et de la Sécurité alimentaire

Président: M. Karl-Heinz FLORENZ (PPE-DE, DE)

Plus d'information:

Leena Maria Linnus - tél: +32 2 28 42825; e-mail: mlinnus@europarl.eu.int

Cezary Lewanowicz - tél: +32 2 28 44659; e-mail: envi-press@europarl.eu.int

Nikos Saliarelis - tél: +32 2 28 46670; e-mail: typos-el@europarl.eu.int